AMUNDI FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois
(La « Société »)

Luxembourg, le 13 octobre 2016

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration (« Conseil d'Administration ») de la Société a l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale annuelle de la Société qui aura lieu le **vendredi 28 octobre 2016 à 11h00** au siège de la Société situé au 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, et dont l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des rapports du Président du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ;

2. Approbation du bilan et du compte de résultat de la Société au 30 juin 2016 ;

3. Affectation des résultats pour l'exercice clôturé le 30 juin 2016, telle que proposée par le Conseil d'Administration ;

4. Décharge des directeurs pour l'exécution de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé le 30 juin 2016 ;

5. Confirmation de la démission de M. Jean-François Pinçon et M. Etienne Clément de leurs fonctions de directeur ainsi que de la nomination des nouveaux directeurs qui reprendront leurs fonctions ;

6. Nomination de M. Christophe Lemarié et M. Dung Ramon en remplacement des directeurs susmentionnés, sous réserve de l'approbation de la CSSF et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle des actionnaires en 2017 ;

7. Renouvellement du mandat de M. Laurent Bertiau et M. Christian Pellis en qualité d'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle des actionnaires en 2017 ;

8. Renouvellement du mandat de l'auditeur externe, PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65 477, dont le siège se trouve au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle des actionnaires en 2017 ;

9. Divers.

Des exemplaires du rapport annuel daté au 30 juin 2016 sont disponibles au siège de la Société et seront envoyés sur simple demande.

Nous vous rappelons que :

- les droits des actionnaires d'assister à cette Assemblée Générale et d'exercer leur droit de vote sont déterminés en fonction du nombre d'actions qu'ils détiennent au cinquième jour avant l'Assemblée Générale à minuit (heure du Luxembourg) ;
- cette Assemblée Générale ne nécessite aucun quorum pour délibérer ; les résolutions décidées par le vote majoritaire des actionnaires présents ou représentés seront valables.

Si vous désirez assister à cette Assemblée Générale, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous communiquer votre venue au moins deux jours avant la date de l'Assemblée.

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à cette Assemblée, veuillez **signer** et **dater** le **formulaire de procuration** ci-joint et nous le renvoyer en premier lieu par fax au plus tard le dimanche 23 octobre 2016 à minuit (heure de Luxembourg), puis par courrier au plus tard le lundi 24 octobre 2016 (à l'attention de : Mme Paule Manga, Amundi Luxembourg, 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg – Fax : (+352) 26.86.80.99).

La dernière version du Prospectus de la Société est disponible gratuitement en français et en néerlandais. La dernière version des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en anglais ; les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site internet www.amundi.com et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique :

CACEIS Belgium S.A.
Avenue du Port 86C, boite 320
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée sur le site http://www.beama.be et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.
Le document d'informations clés pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en vigueur est de 27%.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AMUNDI FUNDS